

DEPARTEMENT
DE
SEINE & MARNE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

N° 26/24/1
Code nomenclature 531

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS) -
CONSEIL
D'ADMINISTRATION -
FIXATION DU NOMBRE DE
MEMBRES**

Effectif légal du Conseil 33
Membres en exercice 33
Présents 30
Votants 33

DATE DE CONVOCATION
Le 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la
du Maire, Madame Valérie LACROUTE.

Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC,
Nathalie PETITDIDIER, Steve ARNOULD, Charlotte VAILLOT, Gilles
KINDERF, Odile BOURDIN, Patrick GOURET, Sylvie RADZIMSKI,
Abderraouf BRAIK, Christian LAJARRIGES, Natacha SERGENT,
Christophe GUIMBARD, Paule QUINTON, Louis-Ferdinand LEMELLE,
Iris MARCANDELLA-RAVANNE, Gilbert PAVIE, Grégory
VILLENEUVE, Sol-Angel BOENTE, Symphorien GNAHORE, France
REBELO, Bernard LAVENANT, Volkan ALGUL, Dominique DUPRE,
Sylvie DURIEU, Cyriaque TARDY, Muriel LOUIS, Emmanuelle
GIVERS, Ségolène IDOUAOUK

Excusés

Sophie DELAROCHE, Daniel HELFRICH, Elodie TARIKET

Pouvoir

Sophie DELAROCHE à Sylvie RADZIMSKI
Daniel HELFRICH à Valérie LACROUTE
Elodie TARIKET à Odile BOURDIN

Mme Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) -- CONSEIL
D'ADMINISTRATION -FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du Maire,

VU :

- Les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT :

- Que le Code de l'action sociale et des familles confie au Conseil municipal le soin de
fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1

De fixer à 5 le nombre de membres élus au sein du Conseil municipal pour siéger au
conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Accuse de réception en préfecture
N° 27186770339-20260416-D-2026-24-1-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

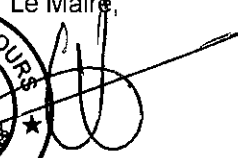
Article 2


La composition du Centre Communal d'Action Sociale est donc la suivante :

- Le Maire, Président de droit du conseil d'administration,
- 5 membres élus par le Conseil municipal en son sein,
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme

Nemours, le 21 avril 2026

Le Maire,

Valérie LACROUTE

The logo of the Mairie de Nemours is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE NEMOURS' at the top and '(Seine-et-Marne)' at the bottom. There are two stars on either side of the emblem.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Date de transmission au représentant de l'Etat : 27 avril 2026

Date d'affichage